

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



17181792

Déposé au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers

18 DEC. 2017

Greffé

P.O. Le greffier,



N° d'entreprise : **BE0685.468.415**

Dénomination

(en entier) : **MB SERVICE LOGISTIQUE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **RUE DU TIEGE 12 - 4890 THIMISTER-CLERMONT**

Objet de l'acte : Projet de scission partielle

Publication et dépôt au greffe du projet de scission de la société anonyme " MB MANUTENTION" par absorption par la société MB SERVICE LOGISTIQUE, dont voici le contenu :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 728 du Code des Sociétés, nous avons l'honneur de vous présenter le projet de scission partielle de la société anonyme « MB MANUTENTION ». Celle-ci aura pour effet l'apport à la S.A. « MB SERVICE LOGISTIQUE » de sa branche d'activité immobilière (actifs et passifs immobiliers).

Permettez-nous de vous dresser le contexte de cette opération de scission:

Plusieurs sociétés sont impliquées dans le cadre de cette opération qui se déroulera en deux phases :

1ère phase : La SA « M.B. TRANSPORTS » est scindée et sa branche d'activité immobilière est absorbée par la SA « MB SERVICE LOGISTIQUE »

2ème phase : La SA « MB MANUTENTION » est scindée et sa branche d'activité immobilière est absorbée par la SA « MB SERVICE LOGISTIQUE »

Le présent projet vous expose les éléments de la 2ème phase et les sociétés impliquées sont les suivantes :

-La société Anonyme « MB MANUTENTION »

La SA MB MANUTENTION a été constituée par acte notarié de Maître Erwin MARAITE, notaire à Malmedy, le 31 mars 2014, sous la dénomination Société Anonyme « MB MANUTENTION ».

Les statuts ont été modifiés le 17 juin 2016 par un acte passé devant Maître CRASSON, notaire suppléant du notaire MARAITE à Malmedy et publié au Moniteur Belge du 25 juillet 2016, numéro 16103866. Lors de cet acte, l'objet social a été étendu et le capital social a été augmenté.

Le capital de la SA « MB MANUTENTION » est actuellement représenté par 124 actions de catégorie A et 41 actions de catégorie B, détenues respectivement par:

Actions de catégorie A

• Vincent BRONLET	112 actions
• Michel BRONLET	12 actions
TOTAL	124 actions

Actions de catégorie B

• Ostbelgieninvest (O.B.I.)	41 actions
TOTAL	41 actions

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/12/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

-La Société Anonyme « MB SERVICE LOGISTIQUE »

La SA MB SERVICE LOGISTIQUE a été constituée par acte notarié de Maître Jean-Michel GAUTHY, notaire à Herstal, le 29 novembre 2017, sous la dénomination Société Anonyme « MB SERVICE LOGISTIQUE ».

Le capital de la SA « MB SERVICE LOGISTIQUE » est représentée actuellement suite à l'absorption de la partie immobilière de la SA « M.B. Transport » par 2.818 actions détenues respectivement par :

Actions de catégorie A

• Michel BRONLET	2.418 actions
• Vincent BRONLET	32 actions
• Guillaume RAUW	31 actions
TOTAL	2.481 actions

Actions de catégorie B

• Ostbelgieninvest (O.B.I.)	337 actions
TOTAL	337 actions

Dans le cadre de cette opération, nous envisageons de proposer aux actionnaires des différentes sociétés concernées de mettre en œuvre l'article 734 du Code des Sociétés. Conformément à cet article, le rapport écrit et circonstancié à rédiger par l'organe de gestion de chacune des sociétés participant à la scission n'est pas requis « si tous les associés [...] renoncent à leur application ».

De même, l'article 731 §1er dernier alinéa du Code des Sociétés prévoit qu'il n'est pas requis de charger, dans chacune des sociétés participant à la scission, un réviseur d'entreprises ou un expert-comptable externe, pour établir un rapport écrit sur le projet de scission « si tous les associés [...] de chacune des sociétés participant à la scission en ont décidé ainsi ». Nous envisageons de faire usage de cette faculté. Nous attirons toutefois l'attention des associés sur le fait qu'il découle du second paragraphe de ce même article, que dans cette hypothèse, un réviseur d'entreprises, devra être nommé par l'organe de gestion de chacune des sociétés absorbantes afin de rédiger le rapport prévu par l'article 602 du Code des Sociétés en ce qui concerne les augmentations de capital par apports en nature qui découleront des opérations envisagées de scission partielle par absorption.

1. Identification des sociétés concernées

1.1. « MB MANUTENTION » SA (société scindée partiellement)

- **Forme juridique:** Société Anonyme
- **Dénomination:** « MB MANUTENTION »
- **Siège social:** rue du Tiège 12 à 4890 Thimister-Clermont
- **Numéro d'entreprise:** BE 0550.475.493

• **Objet social :** La société a pour objet toutes les opérations qui ont un rapport avec le transport, comme par exemple, le chargement et le déchargement, ainsi que toutes autres manipulation de marchandises, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger en ce compris entre autres la manutention, le déménagement industriel, la logistique, etc. La société a également pour objet l'achat, la vente, la location, l'organisation, l'importation, l'exportation, le commissionnage, l'intermédiation, le courtage et la représentation de tous biens et services, de même que le commerce par internet et par correspondance, l'entreposage, la location de matériaux de construction avec opérateurs. Elle peut également exercer l'activité de déménageur et ce dans le plus large sens du terme. La société peut acquérir, prendre ou donner en location, administrer, transporter, en un mot, faire tout ce qui est nécessaire pour atteindre son objet. Elle peut même s'occuper de magasinage, de l'emballage, de la réexpédition et groupage de marchandises. Elle peut également participer à d'autres entreprises, les acquérir ou fusionner avec elles. La société peut également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, tout comme les opérations mobilières ou immobilières, qui ont un rapport direct ou indirect avec l'objet de la société. La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant n objet identique , analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

L'opération envisagée consiste en une scission partielle : la société « MB MANUTENTION » sera partiellement scindée, l'activité immobilière constituant la branche d'activité qui sera apportée à la SA « MB SERVICE LOGISTIQUE ».

1.2. « MB SERVICE LOGISTIQUE » SA (société absorbante)

- Forme juridique: Société anonyme
- Numéro d'entreprise: 0685.468.415
- Dénomination: "MB SERVICE LOGISTIQUE"
- Siège social: rue du Tiège 12 à 4890 Thimister-Clermont

• Objet social :

- la promotion, la location, l'achat, la vente, l'échange, l'exploitation, la gestion, la mise en valeur, le lotissement, la construction, la transformation de tous immeubles ou parties divisées ou indivises d'immeubles généralement quelconques, pour son propre compte, à l'exception des activités réglementées par l'Arrêté Royal du six septembre mil neuf cent nonante-trois protégeant le titre professionnel et l'exercice de la profession d'agent immobilier.

- la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés et entreprises.

- la participation à la création et au développement d'entreprises industrielles, commerciales, financières ou immobilières et l'assistance de ces entreprises, que ce soit par des prêts, des avances, des garanties ou de toute autre manière.

- l'exercice de toutes missions d'administration et l'exercice de mandats et de fonctions se rapportant directement et indirectement à son objet social.

- toutes opérations, prestations de services et activités liées à la logistique.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut également fournir toutes prestations de services en lien direct ou indirect à son objet.

La société peut louer ou sous-louer, acquérir des droits réels ou la pleine propriété de tout immeuble dans le but soit d'y établir son siège social, un siège d'exploitation ou d'y loger ses dirigeants et les membres de leur famille à titre principal ou secondaire.

La société peut se porter garante et donner des biens immobiliers en gage ou les grever d'une hypothèque pour des engagements contractés par des tiers.

Elle peut également donner en gage tous ses autres biens et donner son aval pour des engagements contractés par des tiers.

2. Le rapport d'échange des actions

Conformément à l'article 736 §5 du Code des sociétés, le présent projet de scission prévoit que la répartition aux associés de la société « MB MANUTENTION » des actions de la société « MB SERVICE LOGISTIQUE » sera proportionnelle à leurs droits dans le capital de la société à scinder.

Compte tenu de la valorisation données à la société MB MANUTENTION concernée par l'opération de scission partielle, nous estimons que :

- Valeur d'une action « MB SERVICE LOGISTIQUE » = 100,00 €
- Valeur de la branche immobilière scindée = 145.828,34 €
- Nombre d'actions nouvelles créées = 1.458 actions

Sur présentation de leurs actions détenues dans le capital de la S.A. « MB MANUTENTION », les actionnaires de la société scindée recevront respectivement :

Actions de catégorie A

• Vincent BRONLET	990 actions
• Michel BRONLET	106 actions
TOTAL	1.096 actions

Actions de catégorie B

• Ostbelgieninvest (O.B.I.)	362 actions
TOTAL	362 actions

3. Les modalités de remise des actions de la société absorbante à l'issue de la scission partielle

Lors de la passation de l'acte de scission de la branche immobilière scindée à absorber par la SA « MB SERVICE LOGISTIQUE », Le registre des actions sera mis à jour pour mentionner la détention d'actions de la société anonyme « MB SERVICE LOGISTIQUE » par les actionnaires actuels de la société anonyme « MB MANUTENTION ».

A l'issue de la présente opération de scission partielle de « MB MANUTENTION », l'actionnariat de la SA « MB SERVICE LOGISTIQUE » se présentera de la manière suivante :

Actions de catégorie A

• Michel BRONLET	2.524 actions
• Vincent BRONLET	1.022 actions
• Guillaume RAUW	31 actions
TOTAL	3.577 actions

Actions de catégorie B

• Ostbelgieninvest (O.B.I.)	699 actions
TOTAL	699 actions

4. La date à partir de laquelle ces actions donnent le droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité relative à ce droit

Les actions représentatives du capital de la société résultant de la scission partielle donneront droit à participer aux bénéfices réalisés par la société dès la date d'effet de la scission, à savoir le 1er juillet 2017.

5. La date à partir de laquelle les opérations de la société à scinder "MB MANUTENTION" sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante

A partir du 1er juillet 2017, les opérations de la société « MB MANUTENTION » en relation avec sa branche d'activité immobilière seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société anonyme « MB SERVICE LOGISTIQUE », les autres opérations restant accomplies pour compte de la société scindée partiellement, « MB MANUTENTION ».

6. Les droits assurés par la société absorbante aux associés de la société à scinder ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard

Néant

7. Les émoluments attribués aux commissaires, aux réviseurs d'entreprises ou aux experts-comptables externes chargés de la rédaction du rapport prévu à l'article 731

Comme en préliminaire, il est envisagé de faire usage de la faculté prévue par l'article 731 §1er dernier alinéa du Code des Sociétés. Par conséquent, il n'est pas prévu de charger le commissaire, ou à défaut, de nommer un réviseur d'entreprises ou un expert-comptable externe, pour établir un rapport écrit sur les différents projets de scission partielle.

Cette renonciation sera établie par un vote exprès à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la participation à la scission partielle. L'ordre du jour de cette assemblée mentionnera l'intention de faire usage de cette disposition.

8. Tous avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés participant à la scission

Néant

9. La description et la répartition précises des éléments du patrimoine actif et passif (branche d'activité immobilière) à transférer à « MB SERVICE LOGISTIQUE »

Une partie du patrimoine de la société « MB MANUTENTION », c'est-à-dire les actifs et passifs en relation avec la branche d'activité immobilière, sera transféré vers la nouvelle société « MB SERVICE LOGISTIQUE ».

9.1. Valeurs actives 892.524,91 €

Actifs immobilisés 872.057,10 €

Immobilisations corporelles 872.057,10 €

22 - Terrain 229.456,46 €

Sous ce poste, nous retrouvons la valeur nette comptable du terrain se situant rue du Tiège 12 à 4890 Thimister-Clermont. Désignation cadastrale Section A n° 486 N, 482 M

22 - Construction 642.600,64 €

Sous ce poste, nous retrouvons la valeur nette comptable du bâtiment se situant rue du Tiège 12 à 4890 Thimister-Clermont

Actifs circulants 20.467,81 €

Créances à un an au plus 20.476,81 €

41-Subsides SPW à recevoir 20.467,81 €

Sous ce poste, nous retrouvons la valeur nette comptable des subsides liés à l'immobilier restant à recevoir.

9.2. Valeurs passives 892.524,91 €

Fonds propres 339.279,00 €

Les fonds propres de la société « MB MANUTENTION » se présentaient comme suit au 30/06/2017:

Capital social 240.000,00 €

Prime d'émission 16.326,69 €

Réserve légale 20.776,93 €

Résultats reportés 267.639,99 €

Subsides en Capital 357.943,08 €

Les éléments composant les fonds propres se répartissent entre la société « MB SERVICE LOGISTIQUE » qui est la société absorbante, et la société « MB MANUTENTION » telle qu'elle restera après scission.

Les fonds propres destinés à la société « MB SERVICE LOGISTIQUE » s'élèvent à 339.279,00 € répartis comme suit :

Capital 90.205,12 €

Prime d'émission 6.136,46 €

Réserve légale 7.809,11 €

Réserve reportés 100.593,74 €

Subsides 134.534,57 €

Dettes 553.245,91 €

Dettes à plus d'un an 494.843,50 €

17 - Dettes vis-à-vis des établissements de crédit 494.843,50 €

Sous ce poste, nous retrouvons tous les crédits en cours qui sont liés aux immeubles.

Crédit ING 50-116729-30 313.329,00 €

Crédit ING 05-916015-82 84.014,50 €

Crédit Sowalfin 97.500,00 €

Voor-
houden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Dettes à un an au plus 58.402,41 €
42 – Dettes à plus d'un an échant dans l'année 58.402,41 €

Sous ce poste, nous retrouvons tous les crédits en cours qui sont liés aux immeubles.

Cdt ING 50-116729-30	26.668.00 €
Cdt ING 05-916015-82	16.734,41 €
Cdt Sowaifin	15.000,00 €

Droits et engagements hors bilan

Il est à noter qu'une inscription hypothécaire en faveur d'ING a été prise sur l'immeuble pour 450.000 €. Cette inscription est associée à un mandat hypothécaire de 120.000 €.

10. La répartition aux associés de la société à scinder des actions de la société absorbante, ainsi que le critère sur lequel cette répartition est fondée

Comme mentionné au chapitre 2, dès la passation de l'acte de scission, les actionnaires de la SA «MB MANUTENTION» se verront attribués les actions représentatives du capital de la SA «MB SERVICE LOGISTIQUE» dans les mêmes proportions que celles détenues dans le capital de la SA «MB MANUTENTION».

Fait à Thimister-Clermont, le 14 décembre 2017

Michel Bronlet
Administrateur-délégué et Président du C.A.